

CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNE BUENOS AIRES (ARG) – 02-08/10/2017

ARC A POULIES CADET/JUNIOR

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat du Monde de la jeunesse est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie (junior et cadet, homme et femme).

EPREUVES DE SELECTION

Deux épreuves de sélection seront organisées, une en juillet et une autre en septembre. Ces deux épreuves de sélection seront ouvertes aux archers de la vie sportive sélectionnés au championnat de France de tir FITA, licenciés à la FFTA en 2017 et de nationalité française.

Pour être sélectionnable, chaque archer devra être :

- en possession d'un passeport valide jusqu'au 30 octobre 2017, et pour les archers mineurs, d'une autorisation de sortie du territoire valide,
- à jour de son suivi médical réglementaire 2017, pour les archers inscrits sur liste ministérielle.

1^{ère} épreuve de sélection

La première épreuve de sélection s'appuie sur le tir de qualification du championnat de France individuel jeune de tir FITA qui se déroulera le 28 et 29 juillet 2017 à Vichy.

Seuls les 6 premiers juniors et les 4 premiers cadets à l'issue du tir de qualification peuvent participer à la 2^{ème} épreuve de sélection.

2^{ème} épreuve de sélection

La deuxième épreuve de sélection se déroulera le 2 et 3 septembre (Boulouris) sous la forme d'un double 2x50 mètres et de duels.

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

JUNIOR CUP POREC – 10-15/07/17

L'équipe de France qui participera à la Junior Cup de Porec sera composée par la DTN, du ou des meilleurs archers ayant réalisé, pendant la période allant du 19 mai 2017 au 19 juin 2017, au moins une fois le minima de score suivant :

- 690 pour les juniors hommes,
- 675 pour les juniors femmes,
- 680 pour les cadets,
- 665 pour les cadettes.

La sélection pour la Junior Cup sera définitive le 20/06/17.

CHAMPIONNAT DU MONDE BUENOS AIRES (ARG) – 02-08/10/17

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde :

- Sera composée du premier archer du classement final de la 2^{ème} épreuve de sélection, à condition d'avoir réalisé au moins une fois le minima de score suivant lors de la 2^{ème} épreuve :
 - 695 pour les juniors hommes,
 - 680 pour les juniors femmes,
 - 685 pour les cadets,
 - 670 pour les cadettes.
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

En fonction des conditions météorologiques lors de la 2^{ème} épreuve de sélection, le niveau de performance détaillé ci-dessus pourra être réévalué sur décision de la DTN à l'issue des épreuves.

La sélection pour le championnat du Monde sera définitive le 05/09/17.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

| |
|---|
| REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT |
|---|

1^{ère} étape de sélection

La 1^{ère} étape de sélection s'appuie sur le tir de qualification du championnat de France jeune.

A l'issue du **tir de qualification**, un classement est établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, la règle de départage sera appliquée (nombre de 10, nombre de X). Si l'égalité persiste entre les 6 premiers archers juniors ou les 4 premiers archers cadets, les archers ex-aequo pourront participer à la 2^{ème} épreuve de sélection.

Les 6 premiers juniors et les 4 premiers cadets du tir de qualification du championnat de France jeune FITA pourront participer à la 2^{ème} épreuve de sélection.

Des points de bonus pourront être obtenus selon le tableau suivant :

| Homme | | | | Femme | | | |
|--------|--------|-------|--------|--------|--------|-------|--------|
| Junior | | Cadet | | Junior | | Cadet | |
| Score | Points | Score | Points | Score | Points | Score | Points |
| 700 | 5 | 690 | 5 | 685 | 5 | 675 | 5 |

Cinq points de bonus supplémentaires pourront être ajoutés par tranches de cinq points de score en plus.

Des points de bonus supplémentaires seront attribués selon les modalités suivantes :

- Record de France : 5 points
- Record d'Europe : 10 points
- Record du Monde : 15 points

Les points ainsi obtenus sont au crédit de l'archer pour la 2^{ème} épreuve de sélection.

2^{ème} étape de sélection

La 2^{ème} étape de sélection s'appuie sur un double 2x50m et des duels.

Tir de qualification

A l'issue du double tir de qualification, un classement est établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, la règle de départage sera appliquée (nombre de 10, nombre de X). Si l'égalité persiste, la somme des points correspondants aux places des archers ex-aequo sera partagée entre eux (cf. tableau ci-dessous). En fonction de son classement, le tireur marquera des points, selon le tableau suivant :

| <i>Classement final</i> | <i>Points</i> |
|-------------------------|---------------|
| 1 ^{er} | 10 |
| 2 nd | 8 |
| 3 ^{ème} | 6 |
| 4 ^{ème} | 4 |

Des points de bonus pourront être ajoutés selon le tableau suivant :

| Homme | | | | Femme | | | |
|--------|--------|-------|--------|--------|--------|-------|--------|
| Junior | | Cadet | | Junior | | Cadet | |
| Score | Points | Score | Points | Score | Points | Score | Points |
| 700 | 5 | 690 | 5 | 685 | 5 | 675 | 5 |

Cinq points de bonus supplémentaires pourront être ajoutés par tranches de cinq points de score en plus.

Des points de bonus supplémentaires seront attribués selon les modalités suivantes :

- Record de France : 5 points
- Record d'Europe : 10 points
- Record du Monde : 15 points

Les **duels**, à élimination directe depuis les ¼ de finale pour les juniors et les ½ finale pour les cadets, permettent de distribuer des points de bonus selon le tableau suivant :

| <i>Classement final</i> | <i>Points</i> |
|-------------------------|---------------|
| 1 ^{er} | 10 |
| 2 nd | 8 |
| 3 ^{ème} | 6 |
| 4 ^{ème} | 4 |

A l'issue de cette 2^{ème} épreuve de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus lors des deux épreuves de sélection. En cas d'égalité, la somme des scores réalisés lors des tirs de qualification et des duels des deux épreuves sera prise en compte. Si l'égalité persiste, le score le plus élevé lors d'un « 72 flèches » de la 2^{ème} épreuve de sélection, le nombre de 10, de X, puis le nombre de victoires sera pris en compte. Enfin, le score le plus élevé lors d'un « 72 flèches », le nombre de 10, puis de X seront les derniers critères pris en compte pour établir un classement sans égalité.